



FICHE D'ARRÊT

Cour de cassation, civile, Chambre civile
2, 26 mars 2015, 14-14.163

Cliquez sur "télécharger"

pour consulter l'intégralité du document

La Cour d'appel fait valoir qu'en présence d'un litige concernant la rémunération d'un notaire, il existe une compétence spécifique en matière juridique qui est celle du juge taxateur.

Les héritiers se pourvoient alors en cassation. Ils font grief à l'arrêt d'avoir déclaré incompetent le juge des référés pour statuer sur le litige.

Cliquez sur "télécharger"

pour consulter l'intégralité du document

